

Spécial école

Comme vous le savez peut-être, après avoir frôlé la fermeture, notre école aujourd'hui est en sureffectif.

Pour pouvoir envisager un rééquilibrage des classes, voire un transfert de section vers Pinon, nous devons connaître les effectifs potentiels de rentrée sur les prochaines années.

Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir passer en mairie, afin de permettre la mise à jour des inscriptions.

Rentrée scolaire 2017

Les inscriptions à l'école pour les **enfants nés en 2014** peuvent se faire dès maintenant et jusque fin Mars. Vous voudrez bien vous présenter en mairie : muni du carnet de santé de l'enfant, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile (facture d'eau de téléphone ou d'électricité).

Pour rappel, la mairie est ouverte les lundis et mercredis de 9h à 18h30

Rentrée scolaire 2018 et 2019

Pour évaluer au mieux les prévisions d'effectifs pour les rentrées 2018 et 2019, merci de passer en mairie ou de téléphoner, si l'un de vos enfants est concerné par ces futures rentrées (**enfants nés en 2015 et 2016**)

Spécial « village propre »

Comme vous pouvez le constater, nos bords de routes sont pollués par des déchets jetés sur les bas-côtés, et également par des dépôts sauvages. Au dernier conseil municipal, Monsieur Patrick Lejeune a souhaité organiser un moment de ramassage et pour ce faire, fait appel au volontariat.

Le mercredi 15 mars à 14h30 a été retenu pour cette opération.

Nous faisons appel à toutes les personnes qui souhaitent participer bénévolement à la propreté de notre village.

Nous vous rappelons que le conseil municipal a institué une amende pour tout dépôt sauvage constaté ; il appartient donc à chacun d'être vigilant pour garder notre village propre.

Le rendez-vous est fixé **devant la mairie**. Pour toutes questions, adressez-vous à Monsieur Patrick Lejeune, rue de Brancourt.

* *

*

Spécial « Déviation pour travaux »

Route de Soissons

Initialement prévu en décembre, l'élagage des arbres situés route de Soissons au lieudit Bois de la Gelée, doit être réalisé cette première quinzaine d'avril.

La route sera donc fermée pendant l'abattage et l'évacuation des arbres.

Une déviation sera mise en place, à savoir :

- Venant de Temy Sorny, il conviendra de passer par Laffaut ou Margival.
- De Vauxaillon vers Soissons, il conviendra de passer par Pinon.

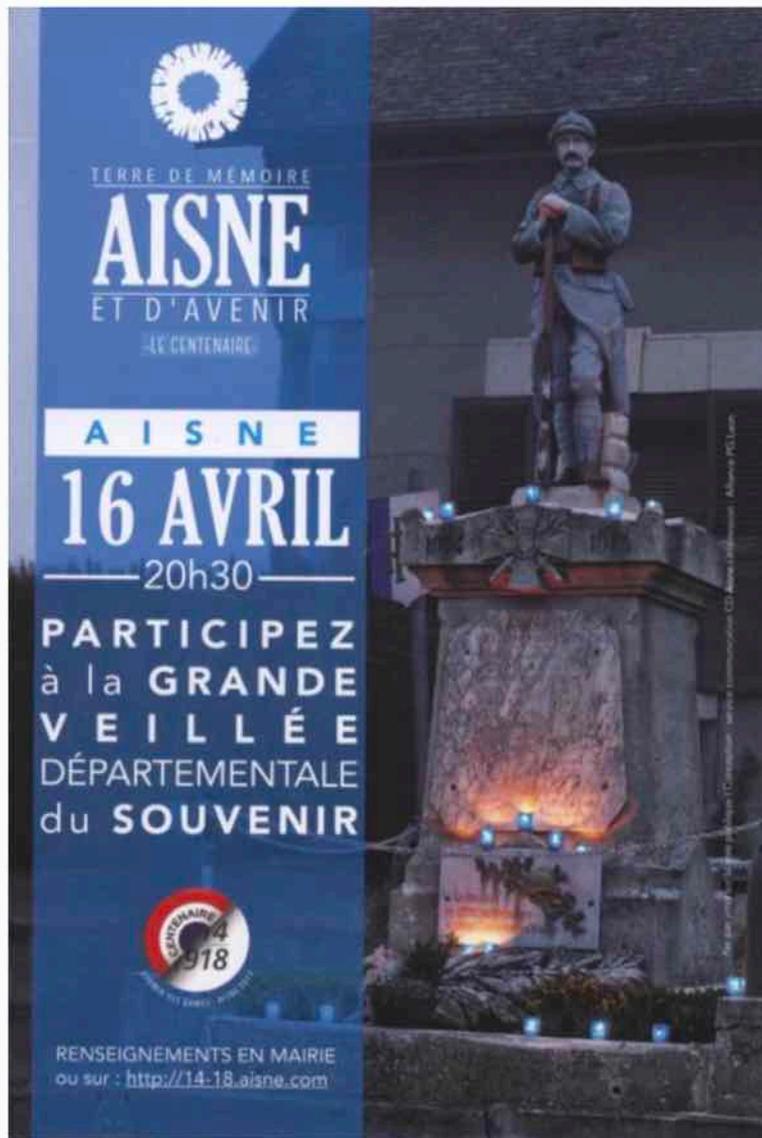
Passage à niveau

Des travaux sont prévus pour améliorer le croisement et la visibilité au passage à niveau. La SNCF fermera le passage à niveau, du jeudi 6 avril 2017 à 17h00 au vendredi 7 avril 2017 à 11h00.

- Venant de Pinon, il vous faudra passer par le Bois de Mortier et rejoindre Courson et Vauxaillon.
- De Vauxaillon, prendre la direction de Leuilly-sous-Coucy ; à Courson, prendre à droite en direction du Bois de Mortier, pour rejoindre Anizy ou Pinon.

Des arrêtés de circulation seront affichés. Vous pourrez également vous renseigner en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

* *
*



Les maires de nos villages de

LANDRICOURT LEUILLY-sous-Coucy VAUXAILLON

vous invitent à participer à

la Veillée départementale du Souvenir

dimanche 16 avril 2017
à 20 h 30

dans la cour d'honneur de la mairie de VAUXAILLON
pour un hommage aux combattants
à travers des lectures, chants, et projection dans l'église
d'un film sur la bataille du Chemin des Dames

(repli dans l'église si pluie)

Bâtiment mairie-école

La restauration du mur ouest de la mairie très dégradé va être engagée progressivement pendant les congés scolaires afin de ne pas perturber les activités scolaires.

Eau potable

Dès l'accord de subventions à Noréade par l'Agence de Bassin, il sera procédé au changement des conduites principales dans plusieurs rues de la commune, en tenant compte de l'extension possible de nouvelles bornes incendie.

Assainissement

La station de transfert des eaux usées vers Pinon ne donne pas satisfaction, de par son coût élevé d'entretien, les pannes à répétition, et le bruit produit par le système de refoulement vers Pinon, entendu dans le quartier route de Brancourt.

Ce système disgracieux et bruyant est remplacé par des pompes immergées. Le conteneur abritant ce système sera démonté et évacué.

Logements

Le logement au dessus de la mairie est libéré de ses locataires ; il nécessite quelques travaux de restauration. Le Conseil Municipal prendra une décision pour sa nouvelle affectation.

La maison en face de la mairie est en cours de réhabilitation et nous espérons pouvoir la mettre en location pour la fin de l'année.

Signalisation des rues et maisons

Il a été procédé à la mise en place de panneaux de rues manquants ou abimés ; quelques maisons ont eu également leurs nouveaux numéros.

En effet, la numérotation communale des maisons depuis les années 1990 est faite sur le principe de la numérotation métrique, ce qui correspond au nombre de mètres depuis le début de la rue ; ceci a pour avantage un repérage plus facile et d'éviter les numéros bis, ter, etc.

Enfouissement de ligne électrique - route de Leuilly

Nous avons l'assurance, par courrier de L'USEDA, que l'enfouissement des réseaux route de Leuilly-sous-Coucy sera réalisé entre mi 2018 et mi 2019.

SPECIAL soirée PAPILLONS DE NUIT

Vendredi 1^{er} septembre, nous accueillerons l'association Picardie Nature pour un **comptage des papillons de nuit**, à notre étang communal de vauxaillon, opération qui alimente l'inventaire de la biodiversité.

*Vous êtes tous conviés à assister à cette soirée.
Rendez-vous dans un premier temps à la mairie à 20 heures.*



www.picardie-nature.org



*Partez à la découverte du monde passionnant des papillons de nuit avec l'association **Picardie Nature***



Vous ferez connaissance avec ces beaux insectes, aux couleurs et formes parfois étonnantes, dont il existe une grande diversité d'espèces.

La soirée débutera par un diaporama en mairie de Vauxaillon suivi d'une séance d'observation autour de l'étang communal.

Prévoyez des chaussures de marche, une lampe torche et des vêtements adaptés en fonction du temps.

Rendez-vous le 1^{er} septembre 2017 à 20 heures à la mairie de Vauxaillon (02)

Durée approximative : 2 h.

Pour tout public.

Sortie organisée par Catherine LEBEAU et animée par Thibaut GERARD et Dominique CAGNIARD.

Contact : thibautgerard@gmail.com, tél: 06 44 30 45 90

Soutien scolaire gratuit

En collaboration avec l'association AXO'LIDARITE, nous vous proposons une activité de soutien scolaire pour les enfants du CP à la 3^{ème} à partir du 1^{er} décembre 2017.

Ce soutien se fera en salle du Conseil Municipal. Pour renseignements et inscriptions de vos enfants, vous pouvez appeler AXO'LIDARITE au 06 73 99 33 84.

Naturellement la mairie se tient à votre disposition pour évoquer les points particuliers de vos enfants en matière de soutien.

* *
*

Spécial « Déchets ménagers »

Notre Communauté de Communes PICARDIE DES CHATEAUX dans sa dernière réunion a choisi pour la facturation des déchets ménagers, d'instaurer la redevance en remplacement de la taxe.

La taxe était facturée avec la taxe foncière des propriétaires (et répercutables aux locataires), donc fonction de la taille, de la valeur de l'habitation. Ce mode avait été choisi en raison de sa commodité à le mettre en œuvre (encaissement par le Trésor Public).

Le mode de facturation par redevance entrera en vigueur dès 2018.

La redevance, en lien avec le nombre de personnes au foyer, donc avec la quantité de déchets produite, selon le principe « pollueur/payeur », est plus équitable. Cette redevance sera facturée directement à chaque foyer par la Communauté de Communes.

La redevance comportera une partie fixe, identique pour toutes les habitations ; l'autre partie de la redevance est variable et fonction du nombre d'occupants de l'habitation.

- La part fixe pour 2018 est de 105 € par habitation,
- la part variable est de 45 € par habitant.

Les professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs) et les Administrations (mairie, école, salle des Fêtes, etc.) s'acquitteront également de la redevance.

Des adaptations sont à l'étude pour les cas particuliers, tels que résidence secondaire, enfant en garde partagée, etc.

Le règlement de la redevance peut faire l'objet d'une mensualisation. Contact est à prendre avec la Communauté de Communes, avec un Relevé d'Identité Bancaire.

Pour ce faire, il convient de recenser pour chaque habitation, le nombre de personnes (adultes et enfants). Et les professionnels ont à se faire connaître.

Aussi nous vous demandons de compléter et de nous retourner en mairie avant le **15 janvier** 2018, le coupon joint.

Sans ces renseignements, la Communauté de Communes facturera par défaut le tarif maximum.

Spécial « Déchets ménagers »

pour les habitations et les Professionnels

À compléter et à retourner en mairie avant le 15 janvier 2018

| Nom | Prénom | Adresse |
|-----|--------|---------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Indiquez ci-dessous le(s) cas particulier(s) concernant votre foyer :

.....

.....

.....

.....

Rappel : Sans les renseignements ci-dessus, la Communauté de Communes facturera par défaut le tarif maximum.

Rappelons que c'est le SIRTOM qui assure la collecte des déchets et la gestion des déchetteries.

Ensuite, c'est VALOR' AISNE qui assure le tri, le recyclage et envoi en enfouissement.

Toutes ces opérations sont facturées à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes nous facture pour équilibrer cette dépense.

Passer à la redevance, c'est chercher à facturer en fonction des déchets produits.

C'est une étape pour que chacun :

- nous diminuons notre production de déchets résiduels destinés à l'enfouissement (opération coûteuse et polluante),
- nous compostons nos déchets de cuisine,
- nous faisons le tri conforme et maximal dans le bac jaune,
- et pour nous, à Vauxaillon,
 - compléter ce tri par le dépôt dans la micro-déchetterie en face de la mairie, de toute une série de plastiques,
 - demande en mairie le broyage de nos déchets verts par l'employé communal.

Ainsi nous serons en mesure d'agir sur les quantités collectées, puis sur la fréquence des collectes, permettant ensuite d'intervenir pour diminuer les coûts.

* *
*

La notion de « déchets ménagers » englobe :

- les déchets collectés devant la porte
- le verre déposé dans les bennes à verre
- les déchets déposés en déchetterie